SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_096-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026

Délibération n° 2026/096

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 27 avril au 21 mai 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Le conseil municipal, convoqué le **vendredi 29 mai 2026**, s'est réuni le **vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :23

Procurations (PV) : 4 - Mme COMMUNIER à Mme VILLER, Mme LEFEUVRE à Mme GAREL, M. PECHEUR à Mme JOUY et Mme HINGANT à M. PENFORNIS

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Françoise BEKONO est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	PV
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	PV	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	PV

Vérification du quorum.

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 30 mars 2026 par délibération n° D/2026/046, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de compétences conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal du 30 mars 2026 n° D/2026/046, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période **du 27 avril au 21 mai 2026**.

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_096-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026

Délibération n° 2026/096

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 27 avril au 21 mai 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption

Dossier	Propriétaire	Parcelles	Adresse du terrain	Décision	Désignation du Bien	Date de décision
DIA 35297 26 00018	PIRAULT Emmanuel	AE310	7 Rd point du Pâtis	Renonciation	terrain bâti	06/05/2026
DIA 35297 26 00019	GASPAIS Jean- François	AB 125	93 rue de Plumaugat	Renonciation	terrain bâti	06/05/2026
DIA 35297 26 00020	ACANTHE	B864	ZAC du Bocage	Renonciation	terrain à batir	06/05/2026
DIA 35297 26 00021	CTS EON	AD10	18 rue de Dinan	Renonciation	terrain bâti	06/05/2026
DIA 35297 26 00022	PICHOT Robert	AD165, AD166, AD308, AD309	15ter rue Louison Bobet	Renonciation	terrain bâti	07/05/2026
DIA 35297 26 00023	PIEDVACHE Marie-Christine	AC76, AC77, AC122	35 rue de Dinan	Renonciation	terrain bâti	07/05/2026
DIA 35297 26 00024	GUILLOTIN Olivier	AH78	25 rue de Dinan	Renonciation	terrain bâti	07/05/2026
DIA 35297 26 00025	MICHEL Julien	AH119	3 rue de Dinan	Renonciation	terrain bâti	07/05/2026
DIA 35297 26 00026	LE DIEU Thao	AH122	23 Place du Général Patton	Renonciation	terrain bâti	19/05/2026
DIA 35297 26 00027	Cst ROSSIGNOL	AC316	7 rue Paul Gauguin	Renonciation	terrain bâti	20/05/2026

Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière

Néant

Décisions au titre des Actions et Défense en justice

Néant

Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance

Néant

Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs

Néant

Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique

Néant

Décisions Diverses

Néant

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par le Maire pour la période susvisée.

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_096-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026

Délibération n° 2026/096

N/5.5

Objet : Information sur les actes et décisions pris par M. le Maire conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Période du 27 avril au 21 mai 2026

Décisions au titre de l'Urbanisme - Droit de Préemption
Décisions au titre des Affaires Funéraires – Concessions de cimetière
Décisions au titre des Actions et Défense en justice
Indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance
Décisions au titre des Droits Unitaires et Tarifs
Décisions prises dans le cadre de la Commande Publique
Décisions diverses

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Vote Pour :	**27**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 06 juin 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

Mairie de SAINT-MÉEN-LE-GRAND ★ 35290 ★

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.